

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 OCTOBRE 2023**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Convocation du 5.10.2023

Affichage du 5.10.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Randonnai suite à la convocation du 5.10.2023, affichée le cinq octobre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etait absent-non excusé : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Stéphanie CHAMARET est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.10.153**

**CONVENTION POUR UNE MISSION ANIMATION ATTRACTIVITE TERRITORIALE**

L'agence départementale d'ingénierie du département de l'Orne a étendu depuis 2019 à titre gratuit ses missions sur l'attractivité économique au profit des intercommunalités et mène des actions de valorisation des opportunités d'implantation, de détection de projets d'entreprise et de soutien à l'attractivité des compétences.

Lors de son conseil d'administration du 11 mai dernier, le conseil d'administration de l'Agence Départementale d'ingénierie a validé le projet de convention de partenariat précisant le cadrage de la mission Orne-Attractivité (voir pièce jointe).

Cette prestation ne donne pas lieu à rémunération.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De se prononcer sur le projet de convention de partenariat,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents y afférant.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des HAUTS du PERCHE  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES